

Objet: Gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire.

Chers Parents des élèves de première et deuxième années,

A partir de la rentrée 2023, vous découvrirez que les coûts liés à la scolarité de votre enfant sont en partie pris en charge par les dotations et les subventions que les autorités publiques octroient aux écoles tandis que d'autres frais sont à la charge des parents.

Un document explicatif de la Fédération Wallonie Bruxelles vous sera transmis dès sa réception.

Il n'y aura donc plus de liste de matériel à acheter. L'enseignante de votre enfant a commandé tout le matériel nécessaire (cahier, crayon, stylo, latte, ...). Ces fournitures resteront en classe et ne seront pas ramenées à la maison. Il sera donc utile de prévoir un plumier pour le travail à la maison. Nous vous demanderons uniquement de renouveler le matériel si celui-ci est cassé, perdu, ...

Vous devez donc fournir uniquement à votre enfant:

- Un cartable
- 2 plumiers
- Des étiquettes et de quoi recouvrir les cahiers
- Le matériel que les enfants ont utilisé en P1: la boîte à bons points, la boîte de Schématicos, les dés, le jeu de cartes, la latte, le taille-crayons, les ciseaux, ...
- Un sac de gymnastique: un short bleu, un t-shirt blanc ou celui de l'école, sandales de gymnastique ainsi qu'une paire de bottes.
- Un maillot, un essuie et un bonnet de bain pour la natation.
- Une vieille grande chemise (tablier).

Merci de marquer tout le matériel au nom de l'enfant.

Merci.

Madame Christine
Madame Aurore